

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection prévue à l'article 52 du décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, pour le recrutement externe sans concours dans le corps d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J, «Gestion et Pilotage» emploi type « Adjoint en Gestion Administrative » organisé par l'Université Lorraine.

La Présidente de l'Université Lorraine,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 des recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection des recrutements externe sans concours dans le corps des adjoints techniques, BAP J, Adjoint en Gestion Administrative, organisée par l'Université de Lorraine est composée ainsi qu'il suit :

Madame Julie Todaro, Attachée d'administration de l'État Classe Normale, Université de Lorraine
Madame Jenny Muller, Ingénieur d'études Hors Classe, Université de Lorraine
Madame Estelle Moeglin, Ingénieur d'études Classe Normale, Université de Lorraine
Monsieur Pierre Matthieu, technicien de recherche et formation Classe Supérieur, CROUS Lorraine

Article 2 : La Présidente de l'Université de Lorraine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 14 avril 2026

La Présidente de l'Université de Lorraine
Hélène BOULANGER